

## les députés pourraient modifier sa composition pour garantir son indépendance

5-7 minutes

"Il est trop tôt encore pour détailler l'ensemble de nos amendements mais nous avons déjà un certain nombre de propositions", déclare à AEF info mi-décembre 2018 la députée Anne-Christine Lang (LREM, Paris), co-rapporteuse du projet de loi "pour une école de la confiance". Concernant le futur Conseil d'évaluation de l'école, la députée et son groupe réfléchissent à modifier sa composition afin de "s'assurer de son indépendance". Ils veulent aussi préciser les modalités et le cadre des évaluations des établissements scolaires. Anne-Christine Lang, qui vient de démarrer les auditions en vue de l'examen du projet de loi début 2019, insiste sur la notion de "confiance" entre tous les acteurs éducatifs : cette "valeur" doit être selon elle le "fil rouge du projet de loi", afin de résoudre les difficultés que rencontre l'école.



Anne-Christine Lang, députée LREM de Paris

**AEF info :** Vous venez d'être nommée co-rapporteuse du projet de loi "pour une école de la confiance" ([lire sur AEF info](#)).

**Comment allez-vous travailler ?**

**Anne-Christine Lang :** Avec ma collègue co-rapporteuse Fanette

Charvier (LREM, Doubs), nous allons nous répartir les articles, ce qui permettra d'aller plus en profondeur dans chaque sujet. Je me pencherai sur le titre I relatif à l'école de la confiance, à la scolarisation à 3 ans, à l'instruction à domicile ainsi que sur les articles concernant l'expérimentation et l'évaluation. Fanette Charvier travaillera en particulier sur les établissements publics locaux d'enseignement international (EPLEI) et sur la transformation des Espé en Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPE).

Les auditions ont commencé le 18 décembre et le texte sera débattu début février dans le cadre d'une procédure d'urgence (1).

**AEF info : Sur des sujets comme le Conseil d'évaluation de l'école ou l'expérimentation pédagogique, qui sont deux thèmes que vous allez rapporter, quels amendements préparez-vous ?**

**Anne-Christine Lang** : Il est trop tôt encore pour détailler l'ensemble de nos amendements mais nous avons déjà un certain nombre de propositions. Concernant l'évaluation des établissements scolaires ([lire sur AEF info](#)), nous pensons qu'elle devrait se produire après un diagnostic partagé entre enseignants, chefs d'établissement, parents, etc.. Il faut associer tous les acteurs concernés pour que cette évaluation soit efficace et utile. C'est à partir de cet état des lieux partagé que les équipes chargées de l'évaluation pourront mettre en place un accompagnement bienveillant des établissements pour améliorer les points faibles. Nous réfléchissons aussi à modifier la composition du Conseil d'évaluation de l'école afin de s'assurer de son indépendance.

Nous formulerons également des propositions sur la prise en charge des enfants de 2-3 ans avant la maternelle.

**AEF info : Qu'allez-vous proposer concernant l'expérimentation pédagogique ?**

**Anne-Christine Lang** : L'article 8 sur l'expérimentation ([lire sur AEF info](#)) vise à donner plus de liberté aux enseignants pour leur permettre de mieux s'adapter au contexte et au profil de leurs élèves. J'entends les craintes de certains acteurs qui s'inquiètent d'une remise en cause du caractère national des enseignements mais les référentiels resteront nationaux et ces expérimentations seront encadrées.

Cet article illustre à mon sens l'esprit de ce projet de loi qui met en avant la confiance que doit avoir l'institution envers ses enseignants. Cette notion de confiance est le fil rouge de ce texte. Et nous partons de loin ! Aujourd'hui le manque de confiance concerne tous les acteurs. Il faut rétablir la confiance entre les parents d'élèves et les enseignants et la confiance de tous envers

l'institution. Ces défiances mutuelles actuelles constituent une des difficultés auxquelles est confrontée l'école.

C'est pour cette raison que même si l'article 1 du projet de loi qui porte sur 'l'engagement de la communauté éducative' n'a pas une forte portée normative, il permet d'inscrire dans la loi cette valeur autour de laquelle l'école doit se construire.

**AEF info : Le syndicat Snes-FSU s'inquiète de cet article qui pourrait être utilisé selon lui pour réduire la liberté d'expression des enseignants ([lire sur AEF info](#)). Qu'en pensez-vous ?**

**Anne-Christine Lang** : Cet article 1 précise l'esprit du texte et son contexte général mais ne va en aucun cas réduire la liberté d'expression des enseignants ! Le texte rappelle simplement les obligations générales qui découlent du statut des fonctionnaires ainsi que la considération qui leur est due.

**qui est Anne-christine lang ?**

Spécialiste des questions relatives à l'éducation nationale et à la petite enfance, Anne-Christine Lang a commencé sa carrière comme enseignante d'anglais dans différents collèges et lycées parisiens (1983-1998). Elle intègre ensuite le cabinet de Claude Allègre, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (1998-2000) puis est élue conseillère de la ville de Paris. Elle devient députée en 2014.